VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 décembre 2013 – n° 07
130103

VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (T.E.O.M.)

VU l'article 107 de la Loi de Finances initiale pour 2004, codifiée aux articles 1636 B *sexies* et 1609 *quater* du Code Général des Impôts, qui prévoit qu'à compter de 2005 les communes et leurs groupements votent un taux de T.E.O.M et non plus un produit comme auparavant,

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- DECIDE que le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères appliqué au 1er janvier de l'année 2014, sera 11,23 %, soit en baisse de 5 % par rapport à celui de 2013.

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR
Abstentions : 2 (F. LEGRAND – V. BENOIT)
(L. CHRETIEN sortie)

Extrait certifié conforme
Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

Christian PIERRET

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	*35*
Nombre des Membres en exercice.....	*35*
Nombre des Membres présents à la séance.....	*31*
Procurations.....	*4*

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 décembre 2013

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN (absente du point 5 au point 14), Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBAUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Olivier CASPARY	à	Pierre LEROY
Patrice COCHET	à	Romuald GBEDEY
Fabienne TARUFFI	à	Lovely CHRETIEN
Michel DORNER	à	Christian PIERRET

Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.